

loi pour saisir de l'affaire Dreyfus toutes les chambres réunies de la cour de cassation. Espérons donc que cette douloureuse affaire va recevoir bientôt une solution définitive.

\* \* \*

Une nouvelle cause de froissement entre la France et l'Angleterre, vient encore de se produire. C'est ce que l'on appelle l'incident de Mascate. Voici comment il est résumé par un journal français :

“ L'affaire ou l'incident de Mascate comprend deux faits principaux, d'ordre différent, qu'il faut bien se garder de confondre ou d'absorber l'un dans l'autre : le premier fait, sur lequel notre gouvernement n'a pas encore cru devoir nous renseigner d'une façon claire et positive, c'est la demande adressée au sultan d'Oman ou de Mascate par la France de lui céder à bail un petit port, Bandar-Issar, situé à quelques milles de Mascate, afin d'y établir pour nos navires une station de charbon et de ravitaillement. Cette demande aurait été bien accueillie, paraît-il, et la concession nous aurait été accordée.

“ Le second fait, sur lequel un membre de la Chambre des Communes a interrogé, avant-hier, le gouvernement anglais, et que vient de confirmer, avec des détails précis, une nouvelle dépêche de Bombay datée du 23, c'est l'ordre donné par lord Curzon de Kedleston, le nouveau vice-roi de l'Inde, à l'amiral anglais commandant la station navale, de se concerter avec le résident politique de Mascate ainsi qu'avec le résident politique du golfe Persique, afin d'exiger du sultan, sous la menace du bombardement de sa capitale, le retrait de la concession faite à la France. C'est, en effet, ce qui a eu lieu ; sous l'empire des menaces anglaises, la concession accordée nous a été retirée.”

Le nouveau vice-roi des Indes a manifestement le verbe haut. Ce désagréable incident a causé beaucoup de commentaires des deux côtés du détroit. En réponse à une question posée par un député, M. Delcassé, ministre des affaires étrangères de France, a déclaré ce qui suit :

“ Le gouvernement de la reine, renseigné sur les faits, sur nos intentions, n'a pas tardé à reconnaître que, les droits de la France et de l'Angleterre à Mascate étant identiques, comme identiques